

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens et Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D338-48 à D338-51, portant règlement général des diplômes d'initiation à la mer, et l'article 4 de l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le jury de l'examen du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer est constitué comme suit pour la session 2024 :

Président

Mme COUTURE Nadine
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE HORS CLASSE

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX
BORDEAUX CEDEX
SC.BIO. ET SC. SOCIALES
APPLIQUEES

Membre de l'enseignement

M. GUET Denis
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

LPO DE LA MER GUJAN MESTRAS
TECH INDUST ELECTRICITE
MECANIQUE BATIME
COLLEGE PRIVE SAINT ELME
ARCACHON
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

M. DE LANTIVY Bruno
ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 29 mai 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

